

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 04 juin 2020*

**N°55/06/2020 : REMBOURSEMENT DES BILLETS DES SPECTACLES DE LA SAISON  
2019/2020 ANNULES EN RAISON DU COVID-19**

*L'an deux mille vingt, le jeudi 04 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 mai 2020.*

**Présents** : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PEKOUD, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Jacqueline LAFON, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION

**Représentés** : 2

Mesdames, Messieurs Gaël TABARLY à Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR à Danielle AMOUROUX

**Absents** : 6

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Jean Luc BUDOIA, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN, Thierry VIAU

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La crise sanitaire sans précédent qui frappe notre pays a brusquement interrompu la saison culturelle 2019/2020 des salles de spectacle qui battait son plein avec succès. Les salles de spectacle de Montauban ont ainsi fermé leurs portes le samedi 14 mars, amputant la fin de la saison culturelle.

Douze représentations tout public et six représentations scolaires ont été annulées au Théâtre Olympe de Gouges et à Eurythmie.

Certains spectacles font l'objet d'un report sur la saison 2020/2021, d'autres sur la saison 2021/2022 ce qui n'exclut pas le remboursement des usagers s'étant positionnés en faveur de ces spectacles (annexe 1).

2 213 billets doivent être remboursés par le service des salles de spectacle (annexe 2).

Les usagers ont la possibilité de demander le remboursement de leurs billets par courrier à l'adresse postale du Théâtre Olympe de Gouges ou en ligne via une adresse électronique dédiée : [sdlic@ville-montauban.fr](mailto:sdlic@ville-montauban.fr). Ces derniers doivent systématiquement accompagner leur demande d'un RIB. Ces demandes de remboursement doivent parvenir aux salles de spectacle d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les usagers demandant le remboursement de leurs billets peuvent être remboursés par virement bancaire sur présentation du RIB (annexe 3 - articles 6 et 7 Acte de régie de régie de recettes et d'avance des salles de spectacle).

Si tous les usagers demandaient le remboursement de leurs billets, le montant total à rembourser serait de 30 931,50 € (annexe 2).

Pour réaliser ces remboursements, les salles de spectacle auront recours à l'outil Simple Clic (logiciel de billetterie) générant un fichier aux normes SEPA. Ce développement a été réalisé en étroite collaboration avec la Trésorerie Générale et la Direction des Systèmes d'Information.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le remboursement aux usagers des places de spectacles annulés,
- inscrire au budget le montant nécessaire pour procéder à ce remboursement.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**08 JUIN 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**08 JUIN 2020**

Pour certifié conforme,

Montauban, le 04 juin 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

